



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 24/01/2023

Publication :
le 03/02/2023

Délibération n° D-2023-24

Travaux d'aménagement secteur de la Gare - Création d'une
commission de règlement amiable

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Valérie VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Sophie BOUTRIT, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN.

Direction de l'Espace Public

**Travaux d'aménagement secteur de la Gare -
Création d'une commission de règlement amiable**

Monsieur Dominique SIX, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort, par un portage de la Communauté d'Agglomération du Niortais réalise actuellement des travaux d'aménagement dans le secteur de la gare, notamment sur la totalité du parvis de la gare (place Pierre Sépard), sur la rue Mazagran, depuis le carrefour avec le boulevard Cassin compris jusqu'au carrefour avec le boulevard Charles de Gaulle compris, ainsi que sur la rue de l'Industrie et au carrefour entre la route d'Aiffres et la rue d'Inkermann.

Malgré un important dispositif d'accompagnement des commerces de cette zone pendant les travaux, il n'est pas exclu que des difficultés dans l'exercice de leur activité commerciale apparaissent.

De manière préventive, il est proposé au Conseil municipal de créer une Commission de Règlement Amiable. Cet organe pourra être saisi par les commerçants qui estimeraient avoir subi des préjudices directement liés aux aménagements en cours.

La Commission aurait comme missions, l'instruction des dossiers d'établissement de préjudice, ainsi que l'établissement d'une proposition d'indemnisation auprès du Conseil municipal de la Ville de Niort, le cas échéant.

Par analogie à des expériences de travaux urbains d'envergure, ce montage constitue une situation transitoire et préalable à un contentieux, il facilite l'établissement d'un accord amiable entre les parties, permet de proposer au Conseil municipal de voter une juste indemnisation lorsque cela s'avère nécessaire, met fin à des poursuites potentielles et ultérieures auprès des juridictions compétentes, en premier lieu auprès du Tribunal Administratif.

Afin de conserver la plus large indépendance à cette Commission, il est proposé de prendre l'attache de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers pour qu'elle désigne un magistrat qui en assurera la présidence.

Par ailleurs, les instances suivantes ont été sollicitées : la Préfecture des Deux-Sèvres, la Trésorerie Générale, la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres, la Chambre des Métiers, la Communauté d'Agglomération du Niortais, afin de déterminer avec ces partenaires représentatifs, l'organisation de cette Commission, le choix de ses membres et d'arrêter la liste et le nombre de ses représentants.

Un périmètre de travaux a été dressé. Il détermine et limite le champ d'application de cette procédure de règlement amiable à l'espace concerné, au sein duquel le commerce demandeur doit être établi.

Il appartiendra à la Commission, dès sa constitution, d'arrêter les modalités d'instruction des dossiers de préjudice, de déterminer une date de première recevabilité de ces dossiers.

Il est proposé que la Ville de Niort désigne deux élus pour siéger dans cette instance.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une Commission de Règlement Amiable afin de régler en premier et dernier recours les litiges liés aux aménagements du secteur de la gare ;
- désigner deux représentants de la Ville de Niort pour siéger au sein de la Commission ;

- limiter le domaine d'intervention de la Commission au strict périmètre des travaux sur le secteur de la gare.

Madame Véronique ROUILLÉ-SURAUULT et Monsieur Gérard LEFÈVRE ont été désignés pour représenter la Ville de Niort au sein de la Commission de Règlement Amiable constituée dans le cadre des travaux d'aménagements du secteur de la gare.

**LE CONSEIL
ADOpte**

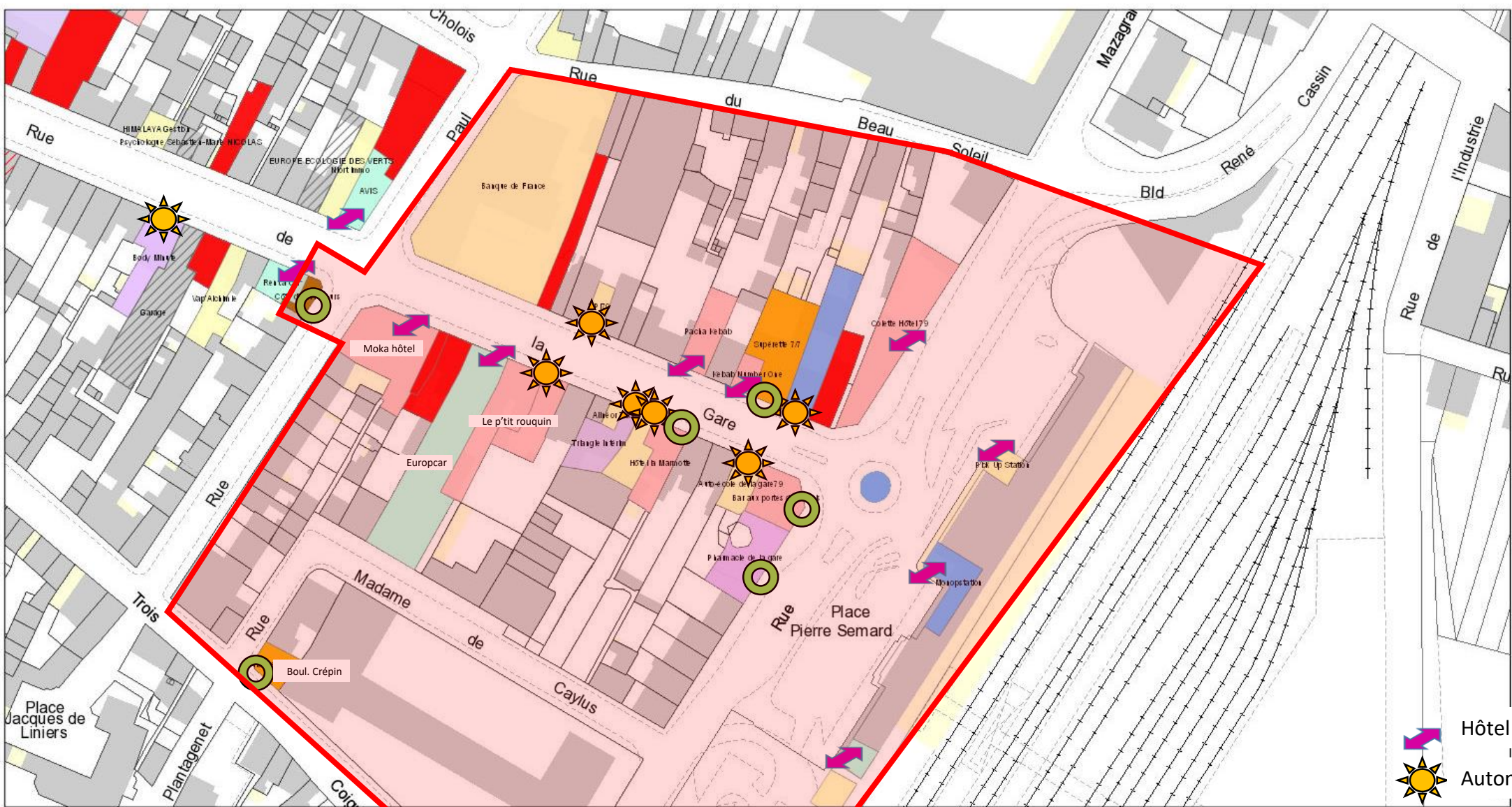
| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 44 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 1 |

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

Valérie VOLLAND

Jérôme BALOGE



15/11/2022 11:33:14

Local d'activité et local commercial

A diagnostiquer

Alimentation générale et Alimentation spécialisée

Alimentation générale et Alimentation spécialisée

Auto-moto-bateaux

Equipement de la maison

Hôtellerie - restauration

Loisirs

Santé - beauté

Services aux particuliers

Disponible

Non commercial

Projet en cours

Tertiaire

Typologie de Commerces :

Commerces de flux « gare »

Commerces de flux « résidentiel »

Commerces de flux « Rayonnement »

Hôtel le Chabichou

Autonomie Douc'heure